



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 avril 2018 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 54-56, route 132

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'implantation au sol d'un bâtiment situé dans la zone C-125 et vise à :

- Permettre que la superficie du bâtiment G soit de 213,12 m<sup>2</sup> alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la superficie minimale est de 250 m<sup>2</sup>;

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 23 mars 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier